

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2015**

Affiché le 8 octobre 2015

APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 11 DE LA SEANCE DU 16 JUIN 2015.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal n° 11.

DESIGNATION D'UN SECOND DELEGUE SUPPLEANT POUR REPRESENTER LE SECTEUR D'ETAMPES AU SIREDOM SUITE A LA MODIFICATION DE LEURS STATUTS.

Le conseil communautaire, par 59 voix pour et 2 contres, désigne Monsieur Gilles BAUDOUILIN, en qualité de second délégué suppléant pour siéger au SIREDOM

DESIGNATION DE MONSIEUR JACQUES ADRIEN, REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE PUSSAY, AU SEIN DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE.

Le conseil communautaire, par 59 voix pour et 2 abstentions, désigne Monsieur Jacques ADRIEN, représentant de la commune de PUSSAY, au sein de la commission des finances et de l'intérêt communautaire.

DESIGNATION DE MONSIEUR GONZALO DELGADO, REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE PUSSAY, AU SEIN DE LA COMMISSION CULTURE.

Le conseil communautaire, par 59 voix pour et 2 abstentions, désigne Monsieur Gonzalo DELGADO, représentant de la commune de PUSSAY, au sein de la commission culture.

MODIFICATION DES STATUTS DE SYMGHAV.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification de l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte pour la Gestion de l'Habitat Voyageur.

RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DE LA CCESE.

Le conseil communautaire, prend acte du rapport d'activités 2014 de la CCESE.

CREANCES IRRECOUVRABLES – CREANCES ETEINTES – BUDGET PRINCIPAL ANNEE 2015.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, admet en non-valeur la globalité des listes proposées pour un total de 4 214,98 € et accorde la décharge de son compte à Monsieur le Trésorier pour la somme de 4 214,98 €.

CREANCES IRRECOUVRABLES – CREANCES ETEINTES – BUDGET SPANC ANNEE 2015.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, admet en non-valeur la liste n° 11831650533 proposée pour un montant total de 100,00 € et accorde la décharge de son compte à Monsieur le Trésorier pour la somme de 100,00 €.

PROGRAMME FOURNITURE DE COMPOSTEURS A LA POPULATION EN COLLABORATION AVEC LE SIREDOM – MODIFICATION DES TARIFS -

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les termes de la convention SIREDOM/CCESE, demande au Président du SIREDOM de procéder à l'acquisition de composteurs individuels pour le compte de la CCESE, accepte que le SIREDOM facture à la CCESE cette mise à disposition, déduction faite des subventions, charge le SIREDOM de procéder aux demandes de subventions auprès du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Départemental de l'Essonne et autorise le Président à signer tous actes afférents.

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE D'ETAMPES, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE ET LE CCAS DE LA COMMUNE D'ETAMPES : MARCHÉ DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE POUR LES SITES SUPERIEURS A 36 KVA ET PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIEES.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la constitution d'un groupement de commandes avec la commune d'Etampes et le CCAS de la Ville d'Etampes, pour la passation des marchés publics nécessaires à la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les sites supérieurs à 36 kVA et prestations de services associés, approuve la convention de constitution d'un groupement de commandes avec la commune d'Etampes et le CCAS de la Ville d'Etampes, pour la passation d'un marché public nécessaire à la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les sites supérieurs à 36 kVA et prestations de services associés, autorise la CCESE, représentée par son Président, à signer la convention constitutive du groupement de commandes, autorise la commune d'Etampes, en tant que coordonnateur du groupement de commandes à mettre en œuvre la procédure de marché public et autorise la commune d'Etampes, en tant que coordonnateur du groupement de commandes à signer et à notifier le marché, chaque membre du groupement s'assurant de sa bonne exécution.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR FAVORISER LA PERENNITE ET LE BON DEVELOPPEMENT DE LA JEUNE ENTREPRISE – PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SUD-ESSONNE.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT ET LA MAINTENANCE DE LA BOURSE DES LOCAUX ET TERRAINS DISPONIBLES EN SUD ESSONNE – PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SUD-ESSONNE.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CREATION D'UN KIT D'ACCUEIL A DESTINATION DES ENTREPRISES DU SUD ESSONNE – PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SUD-ESSONNE.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT SIGNEE LE 18 SEPTEMBRE 2013 POUR LA MISE EN ŒUVRE DES «RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI EN SUD ESSONNE- PACTE SUD ESSONNE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le report de la convention conclue le 18 septembre 2013 et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 3 à la convention de partenariat signée le 18 septembre 2013.

ACTION DE RENFORCEMENT DES RESEAUX D'ENTREPRISES POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE SUD ESSONNE – PACTE SUD ESSONNE AVENANT N°3 A LA CONVENTION DU 25 JUIN 2013.

Le conseil communautaire, par 62 voix pour et 1 abstention, approuve le report de la convention conclue le 25 juin 2013 et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 3 à la convention de partenariat signée le 25 juin 2013.

ETUDE SUR L'OPPORTUNITE ET LA FAISABILITE D'UNE EXTENSION DES TRANSPORTS A LA DEMANDE (TAD) DU SYNDICAT DES TRANSPORTS SUD 91 ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE SUD ESSONNE – PACTE - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT SIGNEE LE 25 JUIN 2013.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le report de la convention conclue le 25 juin 2013 et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat signée le 25 juin 2013.

ACTION POUR LE PILOTAGE ET L'ANIMATION DU PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SUD-ESSONNE : ANNEE 2016.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

LIAISON RD 191 – PARC SUDESSOR : BILAN DE LA CONCERTATION.

Le conseil communautaire, par 60 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, tire le bilan de la concertation, décide de poursuivre le projet de création d'une liaison entre la RD 191 et le Parc Sudessor, autorise Monsieur le Président à finaliser les dossiers de procédures administratives et notamment les études d'impact, dossiers loi sur l'eau, enquête parcellaire, demande de défrichement, dit que la délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la CCESE pendant un mois et que la mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département et publier au recueil des actes administratifs et charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PROJETS CULTURELS DES TERRITOIRES.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, sollicite une subvention au Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre du dispositif d'aide aux projets culturels des territoires au taux le plus élevé pour les actions de développement culturel de la CCESE et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC TERRE DES MONDES ET REACTUALISATION DES TARIFS « CONNAISSANCE DU MONDE ».

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la nouvelle grille tarifaire « connaissance du monde » et autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la SAS Terre des Mondes.

CONVENTION DE RESIDENCE 2015/2016 ENTRE LA CCESE ET L'ORCHESTRE DE CHAMBRE D'ETAMPES - DIRECTION : RODOLPHE GIBERT.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en résidence de l'Orchestre de Chambre d'Étampes dirigé par Rodolphe GIBERT, autorise Monsieur le Président à signer la Convention de résidence et tous les documents afférents et autorise Monsieur le Président, dans le cadre de la convention de résidence avec l'orchestre de chambre d'Étampes, à solliciter toutes les subventions et aides possibles, aux taux les plus élevés, auprès du Conseil Départemental de l'Essonne.

CONVENTION DE RESIDENCE 2015/2016 ENTRE LA CCESE L'ASSOCIATION KMAIEU ET L'AUTEUR-COMPOSITEUR ERIC GUILLETON.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en résidence de l'association Kmaïeu Compagnie pour les prestations de l'auteur-compositeur Eric GUILLETON, autorise Monsieur le Président à signer la Convention de résidence et tous les documents afférents et autorise Monsieur le Président, dans le cadre de la convention de résidence création avec l'association Kmaïeu Cie, à solliciter toutes les subventions et aides possibles, aux taux les plus élevés, auprès du Conseil Départemental de l'Essonne.

POINT D'INFORMATION : PROGRAMME EUROPEEN LEADER

Le conseil communautaire prend acte des grands enjeux du programme Leader du GAL Gâtinais français et des prochaines échéances

MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE « ENSEMBLE, FAISONS CAUSE COMMUNE CONTRE LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT ».

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'apporter son plein soutien à l'action engagée par l'AMF.
- de dénoncer le plan triennal de baisse des dotations difficilement soutenable pour les collectivités en l'état.
- d'exiger son amendement dans le cadre d'une réflexion globale tenant compte des réformes en cours et des transferts de charges déjà assumés.
- de demander un moratoire immédiat du Fonds de péréquation pour les ressources communales et intercommunales (FPIC) et une refonte de ses modalités de calcul.
- de solliciter l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures).
- d'exiger la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement).

MOTION LOI NOTRE « L'ETAT DOIT TENIR COMPTE DE L'AVIS DES TERRITOIRES ET DE LEURS ELUS. » L'EXIGENCE DE SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE AU SERVICE DES HABITANTS DOIT PRIMER.

Le conseil communautaire, par 61 voix pour et 1 abstention, regrette la précipitation dans laquelle cette loi doit être mise en place, rappelle que les organisations locales mises en place ont toujours été guidées par un souci d'efficacité et de bonne gestion et demande au Préfet de l'Essonne de tenir compte de la contribution de la CCESE pour l'établissement de son schéma départemental.

MOTION CONTRE LA REALISATION DES PARCS EOLIENS D'ANGERVILLE ET DE BOISSY LA RIVIERE.

Le conseil communautaire, par 57 voix pour, 2 contres et 3 abstentions, réaffirme son opposition à la réalisation de ces parcs éoliens, déplore les procédés mis en place par ces sociétés en dehors de tout cadre légal, s'oppose aux déploiements projetés en dehors de toute concertation avec les élus concernés, et demande le soutien des services de l'Etat aux côtés des élus locaux.

MOTION RELATIVE A LA REALISATION DU PROJET DE DEVIATION ROUTIERE DU PARC SUDESSOR.

Le conseil communautaire, par 60 voix pour, 1 contre et 1 abstention, s'étonne des délais de réactivité des services de l'Etat dans une procédure d'intérêt général pour le territoire de l'Etampois et demande aux services de l'Etat d'instruire ce dossier dans les meilleurs délais.

Séance levée à 21 h 00